

- M. BEAUDRY: Laissez-moi vous demander ceci . . .
- M. LESAGE: Le coût des lames . . .
- M. STORMER: Il n'apparaît pas dans cet état.
- M. BEAUDRY: Dans ce que nous appelons la pièce n° 4?
- M. STORMER: On a réparti la moyenne sur le tout.
- M. BEAUDRY: Ce total de \$5.67 le mille comprend-il le coût des lames?
- M. STORMER: Je n'ai pas compris, monsieur.
- M. BEAUDRY: Dans la pièce n° 5, le 25 février, vous en arrivez à une dépense totale de fabrication s'élevant à \$85.67.
- M. STORMER: Exactement.
- M. BEAUDRY: Pour le pain tranché, et cela comprend-il . . .
- M. STORMER: Je le crois.
- M. BEAUDRY: Alors, la seule différence tangible se trouve entre \$7.78 pour matériel d'emballage et \$5.23, soit \$2.51 le mille, ou $\frac{1}{4}$ de cent par pain?
- M. STORMER: C'est bien cela.
- M. BEAUDRY: Ne croyez-vous pas que vous devriez corriger votre témoignage et dire que c'est $\frac{1}{4}$ de cent et non pas $\frac{1}{2}$ cent.
- M. WILSON: Nous avons dit environ $\frac{1}{2}$ cent, mais nous n'avions pas calculé.
- M. BEAUDRY: Pouvons-nous corriger et mettre environ $\frac{1}{4}$ de cent?
- M. STORMER: Non.
- M. BEAUDRY: Alors, quelle valeur ont les pièces?
- M. STORMER: Il a fallu ajouter certaines choses à nos frais de production.
- M. BEAUDRY: La moyenne en a-t-elle été établie sur la pièce n° 4?
- M. STORMER: Evidemment, comme il est indiqué ici, la différence entre les dépenses totales de fabrication et la différence entre le matériel d'emballage est la même.
- M. BEAUDRY: Autrement dit, nous ne faisons que tourner ou graviter autour de ce montant de $\frac{1}{4}$ de cent au lieu de $\frac{1}{2}$ cent.
- M. STORMER: C'est exact.
- M. BEAUDRY: Et cette différence de $\frac{1}{4}$ de cent dans les frais justifie l'augmentation de $\frac{1}{2}$ cent exigée du détaillant à Toronto?
- M. BEAUDRY: À Toronto et à Montréal.
- M. LESAGE: Non, à Toronto le prix est le même.
- M. BEAUDRY: C'est exact?
- M. STORMER: Je n'ai pas compris la dernière question.
- M. BEAUDRY: Je dis que la différence de $\frac{1}{4}$ de cent dans votre prix de revient semble justifier la différence dans le prix de détail, ou le prix au détaillant, de $\frac{1}{2}$ cent dans le cas de Toronto?
- M. WILSON: Je le croirais.
- M. LESAGE: Et le prix du pain tranché au consommateur, a été de 15 cents depuis novembre; ce qui veut dire qu'en novembre, les gens payaient 2 cents de plus pour le pain tranché qui, en réalité, ne vous coûte que $\frac{1}{4}$ de cent de plus et pas un cent complet au détaillant?
- M. WILSON: Si vous insistez sur ceci, il va nous falloir revoir les chiffres de novembre. Vous voulez faire croire que le coût, aujourd'hui, est le même qu'en novembre.
- M. LESAGE: Je ne dis pas cela; je dis qu'en fait, à cette époque, vous vendiez le pain tranché 2 cents de plus que le pain non tranché, alors que votre coût réel n'était que de $\frac{1}{4}$ de cent plus élevé.